



Relevé de conclusions

Conseil de quartier
Sainte-Pezenne

Mardi 5 juillet 2016

Direction des Vies Participatives

Rédaction : Sabrina VOLET

Salle des fêtes – rue du Moulin d’Ane

Co-Présidents: Elmano MARTINS (Co-président élu), Christine ARMAND (Co-présidente habitante).

Elus municipaux : Anne-Lydie HOLTZ (Adjointe au Maire), Dominique SIX (Adjoint au Maire), Florent SIMMONET (Conseiller municipal).

Agents municipaux : Francis BONNIN (Direction Espaces publics), Sabrina VOLET (Direction Vies participatives).

Membres : Olivier AUBINEAU, Nicole BOUJU, Pierre FALLOT, Benoit FACQUIER, Franck GIRAUD, Marie-France GOSMAT, Ophélie GOUY, Christine LESTABLE, Patrick MARTIN, Jézabel POUVREAU.

Excusés : Emmanuelle CASCAIL, Rodolphe COULVIER, Béatrice GARON, Paul GUILBERTEAU, Lydie PAYRAUDEAU, Jacques LARGEAU, Yannick PRUNIER.

Ordre du jour du Conseil de quartier :

1. Dossiers Espaces publics

- Présentation du projet d’aménagement, rue de Grange,
- Présentation du projet de réfection des trottoirs, route de Coulonges (entre les rues Léon Bourgeois et l’Hometrou),
- Retour de la visite sur site rue Nicolas Boileau

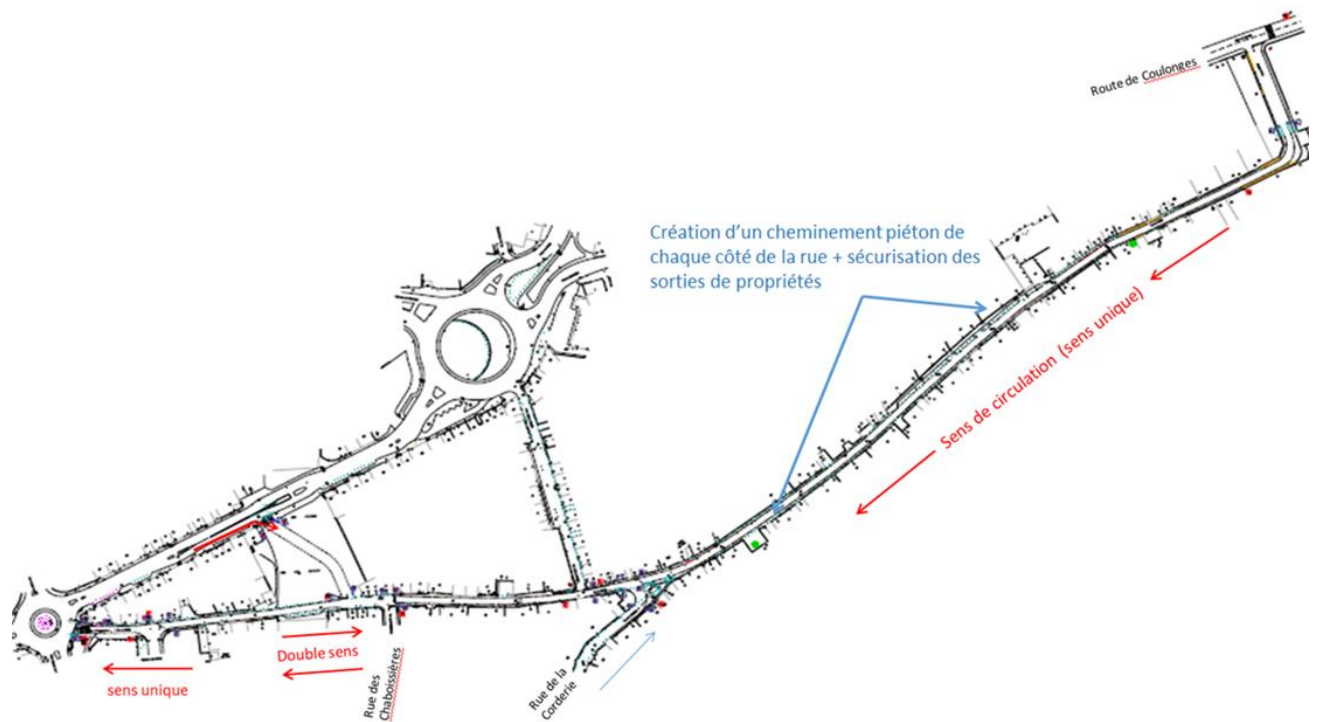
2. Rapport de la commission « Espaces publics »

3. Informations diverses d’actualité

- Information séances ciné en plein air,
 - Questions diverses.
-

1. Dossiers Espaces publics

a) Présentation du projet d’aménagement, rue de Grange – par D. Six et F. Bonnin



Historique des rencontres

- Une visite sur site a eu lieu le 19 mai 2015 à la demande des riverains.
- Une première réunion publique le 1er décembre 2015, présentation des 2 scénarii
- Une deuxième réunion publique le 9 février 2016, rappel des 2 scénarii avec prise en compte des remarques et demandes + vote

L'objectif de cette rencontre était de représenter les différentes hypothèses en incluant les modifications du projet demandées, lors de la première réunion publique du 1er décembre 2016.

Rappel

En novembre 2014, la Direction des Espaces publics a réalisé un comptage des véhicules pour permettre de cibler le problème.

Les résultats : Des éléments très précis de comptage font apparaitre un trafic très faible, y compris aux heures de pointe (87 véhicules par heure au maximum).

Quant aux vitesses, elles sont très basses (moyenne 23 km/h).

Au-delà de cette moyenne, le repère couramment utilisé est le V85 (vitesse maximum de 85 % des usagers). Là encore, il est très faible puisqu'il avoisine les 33 km/h.

Sur la semaine de comptage, aucune infraction n'a été repérée (75% des usagers roulent à moins de 30 km/h et seulement 1% se situent entre 40 et 50 km/h).

Dans cette rue, c'est le régime de l'alternat semi-mensuel qui doit s'appliquer (première quinzaine côté impair, deuxième côté pair) pour le stationnement.

Conclusion du comptage

Le sentiment d'insécurité ressenti par les riverains ne provient donc ni de la nature du trafic, ni des vitesses pratiquées, mais plutôt des emprises très réduites et de l'absence de trottoir ; les piétons se retrouvent sur la chaussée, sans protection, et les riverains n'ont pas la visibilité suffisante pour sortir leurs véhicules de leur propriété.

Solution

Un cheminement pour les piétons doit être créé pour résoudre ce double problème.

Le projet retenu

Un aménagement léger avec création d'un cheminement pour piétons de chaque côté de la rue (à l'aide de marquage au sol en peinture + pose de quille en plastique flexibles), une mise en sens unique de la rue (sens retenue => Coulonges – Centre-ville) et un contre sens cyclable.

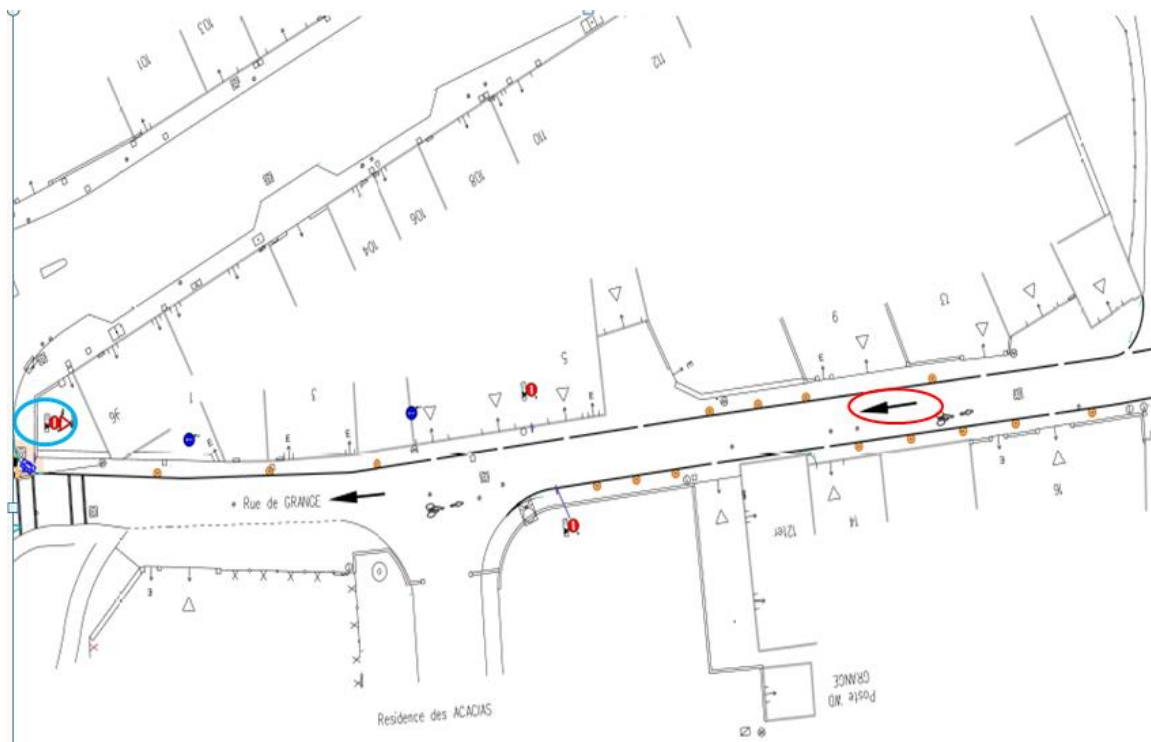
Un projet plus structurant serait trop coûteux. De plus, cet aménagement pourra de cette manière être évolutif s'il ne répond pas aux attentes.

Coût des travaux : 40 000€

Du N°1 au 13 et du N°10 au 16

A partir du pont jusqu'au rond-point des Combattants d'Indochine :

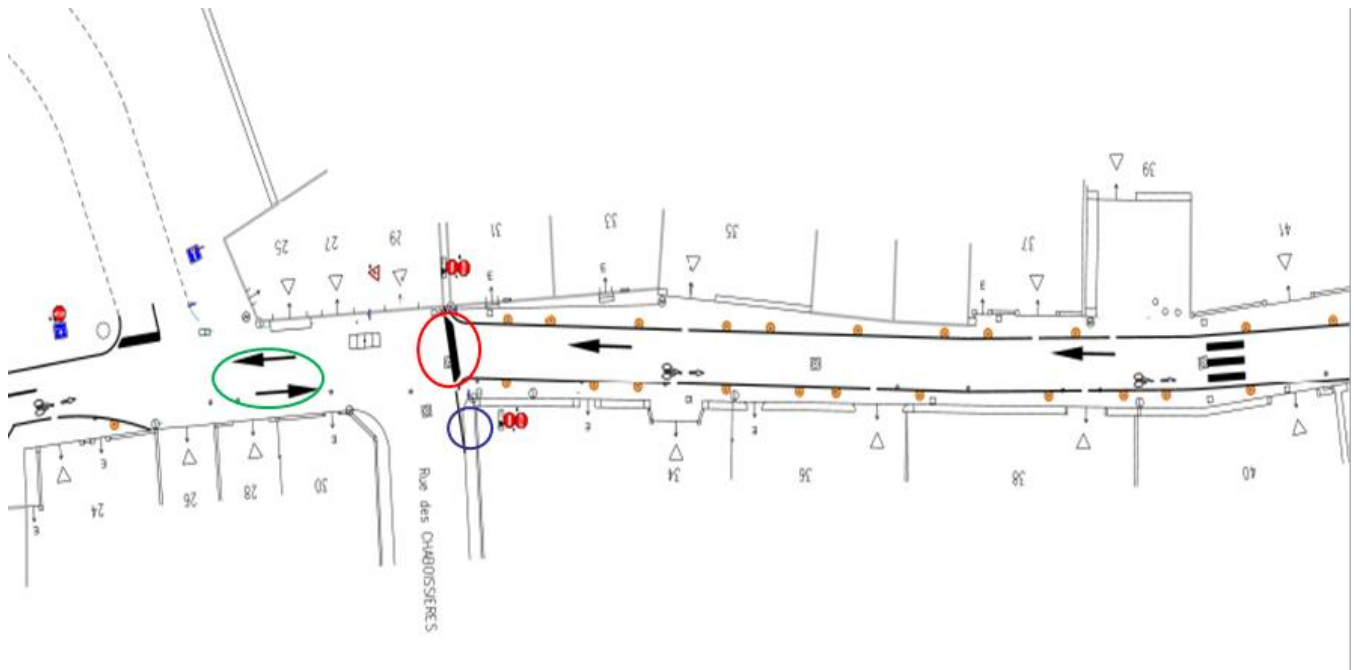
- Mise en sens unique en direction du rond-point,
- Pose d'un sens interdit (depuis le rond-point).



Du N°25 au 41 et du N°24 au 40

Entre le pont et la rue des Chaboissières :

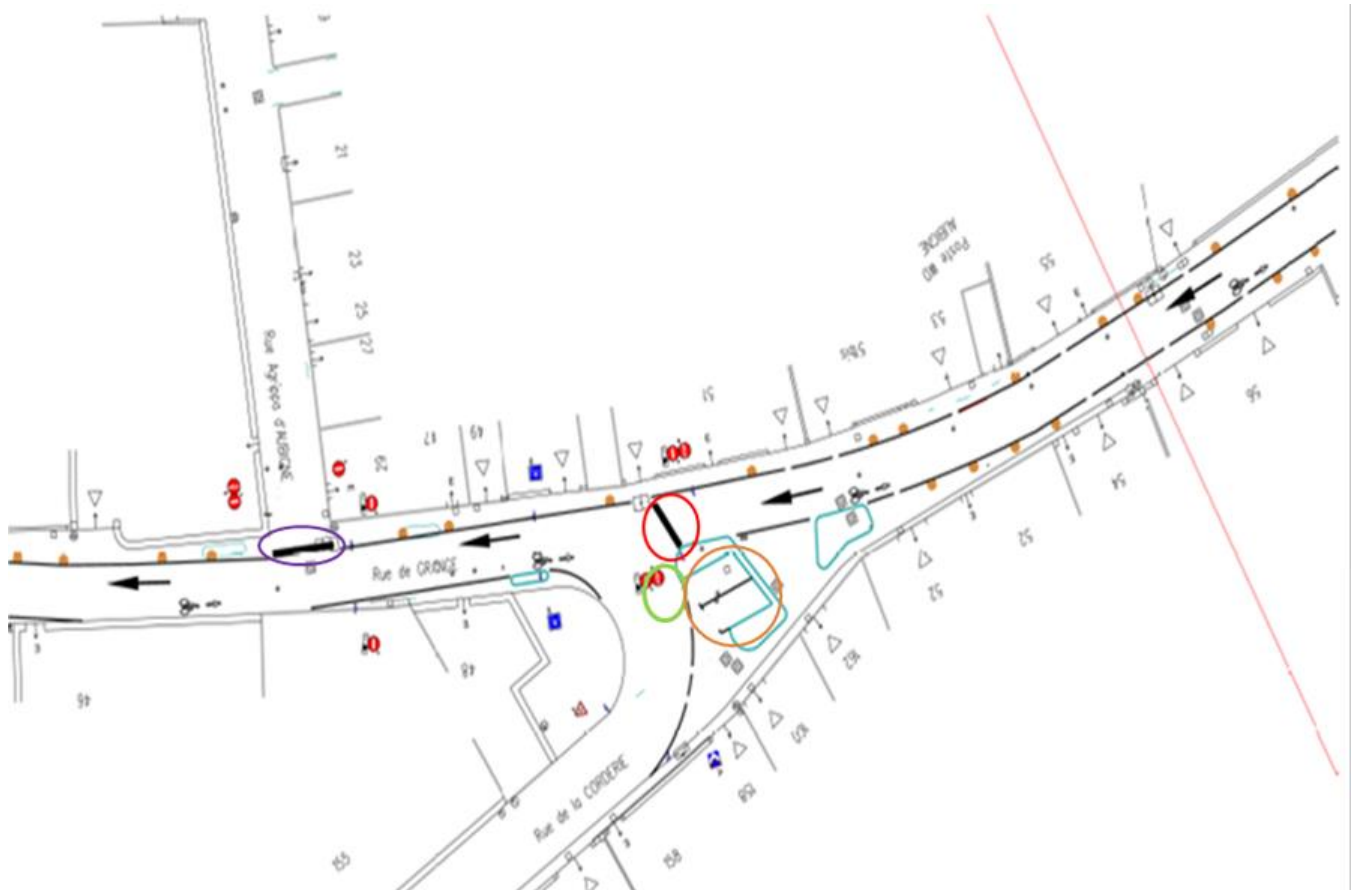
- Pose d'un STOP rue de Grange
- Suppression du STOP rue Chaboissières
- Double sens de circulation entre la rue Chaboissières et le pont



Du N°47 au 55 et du N°46 au 56

Entre les rues Chaboissières et Corderie :

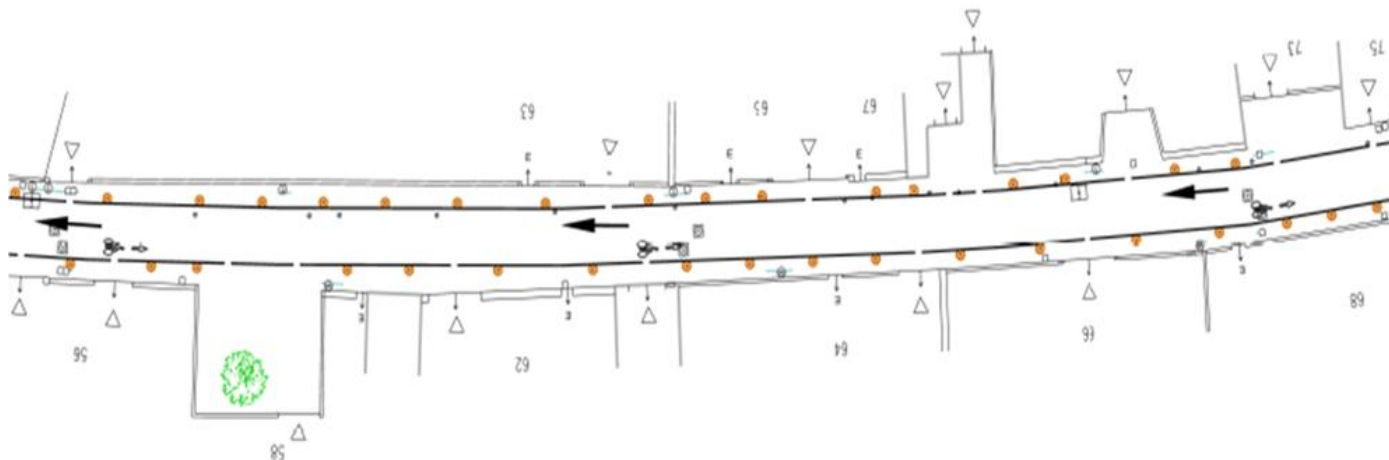
- Pose d'un STOP rue de Grange
- Suppression du STOP rue de la Corderie
- Avancement du STOP rue A. d'Aubigné
- Matérialisation de 2 cases de stationnement



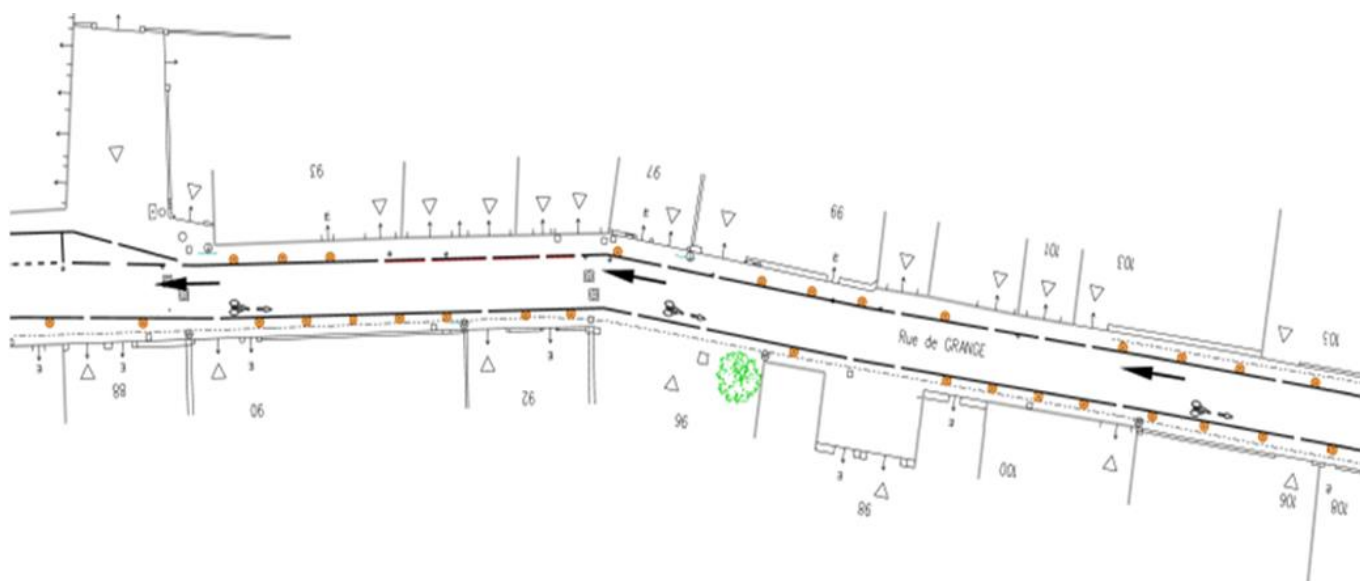
Du N°75 à 89 et du N° 68 à 86

Partie élargie de la rue :

- Matérialisation des cases de stationnement.



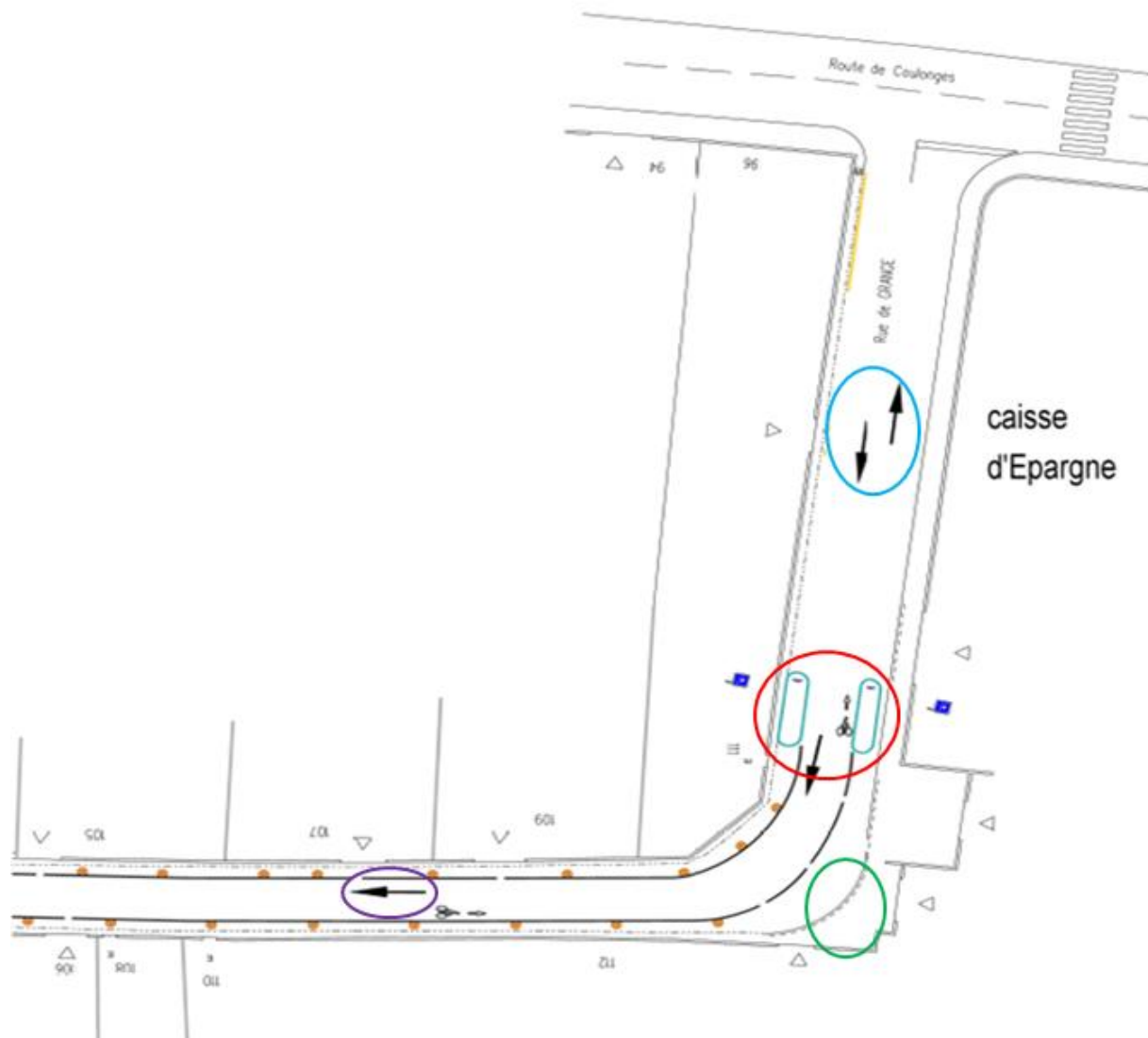
Du N°91 à 105 et du N°88 à 106



Du N°107 à 111 et du N°108 à la caisse d'Epargne

Entre la Caisse d'Epargne et le virage :

- Double sens pour accéder à la Caisse d'Epargne
- Pose de bordures
- Elargissement du trottoir (virage) + retrait du panneau de direction.
- Mise en sens unique après le virage



Questions

- Les riverains pourront-ils continuer à se stationner dans la rue ?

Réponse : Il a fallu faire un choix, soit le stationnement était maintenu et une seule voie pour les piétons était créée. Cette solution a été jugée dangereuse car les véhicules frôleraient les façades des habitations du côté sans trottoir. Soit on crée une voie piétonne des deux côtés cela permet de sécuriser les sorties des habitations, les piétons, la mise en place d'un contre sens cyclable.

Après concertation, les riverains ont opté pour la mise en sens unique avec la création d'un cheminement piéton de chaque côté de la rue. En conséquence, le stationnement sera interdit (sauf sur la partie élargie de la rue).

-Est-il possible de matérialiser des cases de stationnement supplémentaires à l'entrée de la rue en face de la Caisse d'Epargne ?

Réponse : La demande sera étudiée

b) Présentation du projet de réfection des trottoirs, route de Coulonges – par D. Six et F. Bonnin

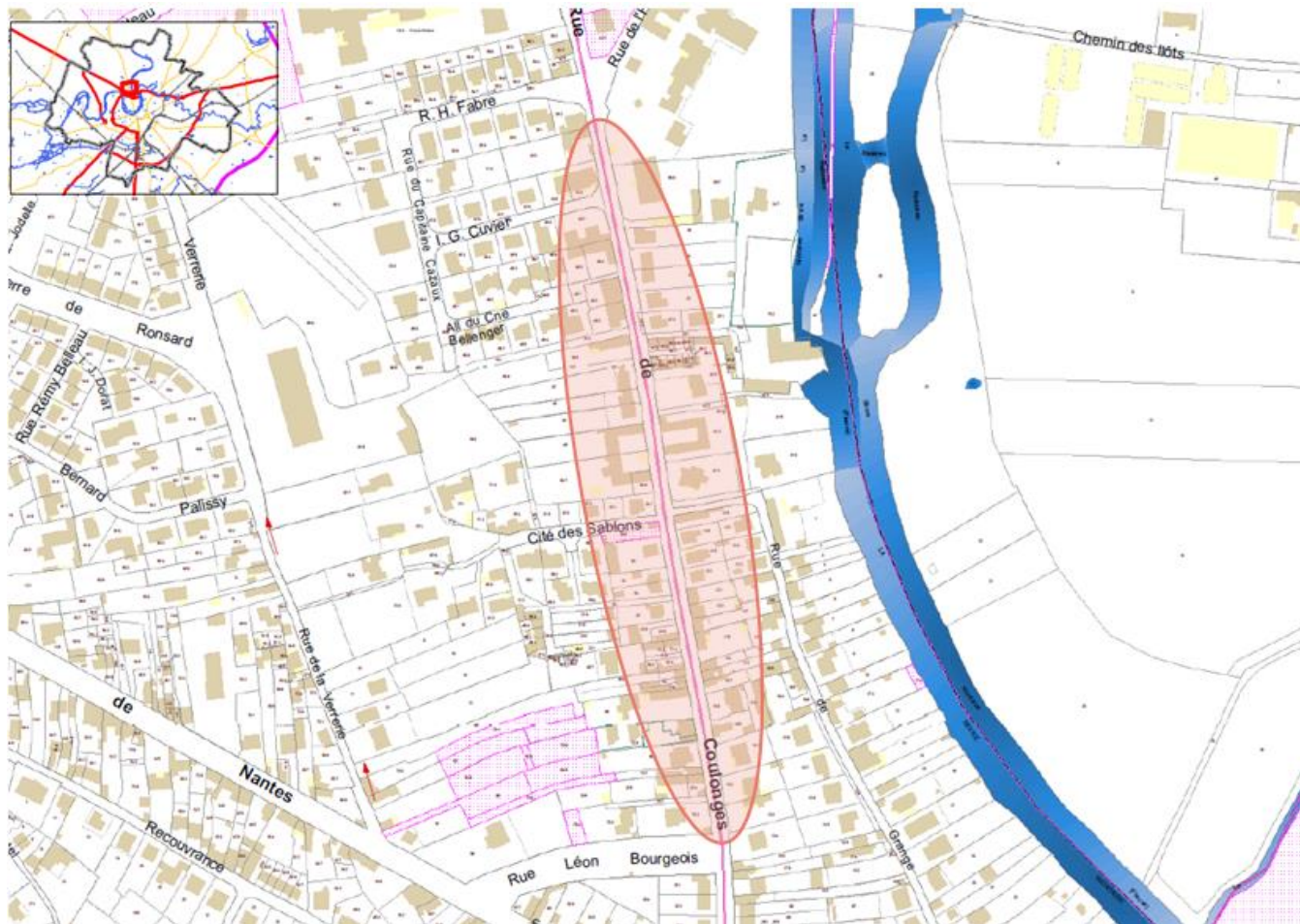
RAPPEL

Lorsque la ville prévoit des travaux d'aménagement sur l'espace public, elle en informe les différents concessionnaires (gaz, électricité, eau,...) pour assurer une coordination des travaux. A ce titre la décision de réaliser le revêtement des trottoirs sur la route de Coulonges, compris entre la rue Léon Bourgeois et la rue de l'Hometrou a

suscité des réflexions de la part d'autres intervenants, qui souhaitent profiter de ce projet pour modifier leurs ouvrages.

1. PERIMETRE DE L'OPERATION

➤ De la rue Léon Bourgeois à la rue de l'Hometrou (tronçon de 500 m)



2. LES PROBLEMATIQUES A TRAITER

➤ Des trottoirs très dégradés



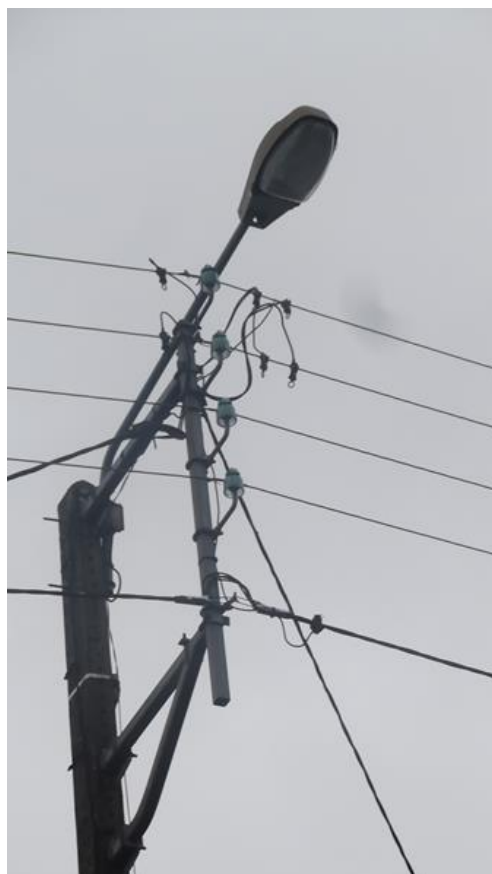
➤ Une accessibilité mal assurée pour les personnes à mobilité réduite



➤ Des arrêts de bus mal positionnés et non accessibles aux personnes à mobilité réduite



➤ Un éclairage public à rénover



➤ Un renforcement du réseau électrique nécessaire



➤ Un enchevêtrement de fils aériens à effacer



➤ Des branchements d'eaux usées à reprendre ou à créer



- Des interventions ponctuelles nécessaires sur le réseau d'eau potable



3. LE PROJET

Voirie :

- Réfection du revêtement des trottoirs en béton désactivé
- Reprise de certaines bordures détériorées
- Accessibilité personnes à mobilité réduite :
- Abaissement des bordures aux passages piétons
- Correction des pentes en travers, notamment au droit des accès riverains

Transports urbains :

- Déplacement des arrêts Bourgeois après la rue Léon Bourgeois
- Déplacement des arrêts Lycée Horticole devant le lycée horticole
- Mise en accessibilité PMR de ces 4 arrêts

Les réseaux souterrains :

- Reprise de tous les branchements d'eaux usées privés (CAN)
- Reprise de quelques vannes et antennes du réseau d'eau potable (SEV)

Les réseaux aériens :

- Renforcement du réseau électrique
- Mise en souterrain des réseaux électriques et téléphoniques, avec reprise de tous les branchements privés

L'éclairage public :

- Suppression de tous les appareils d'éclairage installés sur poteaux électriques (appareils de 150 W, âgés d'une vingtaine d'années)
- Pose de nouveaux mâts et appareils d'éclairage plus performants et moins consommateurs (appareils à LED, d'une puissance de 60 W)

4. PLANIFICATION DES INTERVENTIONS

De mi-septembre à fin novembre 2016

Intervention de la CAN assainissement et du SEV

1er semestre 2017

Effacement réseaux électriques et téléphoniques (planification en cours d'étude)

Été 2017

Pose des candélabres, aménagement des trottoirs (planification en cours d'étude)

5. ORGANISATION DE L'OPERATION

- Travaux réalisés sous circulation à sens unique
- Sens Niort -> Coulonges maintenu
- Sens Coulonges -> Niort dévié par la rue du Coteau St-Hubert pour les VL et les rues de la Verte Vallée, Louis Merle et Télouze pour les PL
- Accès des riverains maintenu, mais gênes possibles ponctuellement (tranchées devant accès, coulage de béton devant accès)
- Intervention des entreprises en propriété privée pour les reprises de branchements électriques et téléphoniques

Questions

- Quel est le coût d'une telle opération ?

Réponse : Le chiffrage est actuellement en cours

- Un riverain signale un problème d'écoulement des eaux pluviales devant le n°32.

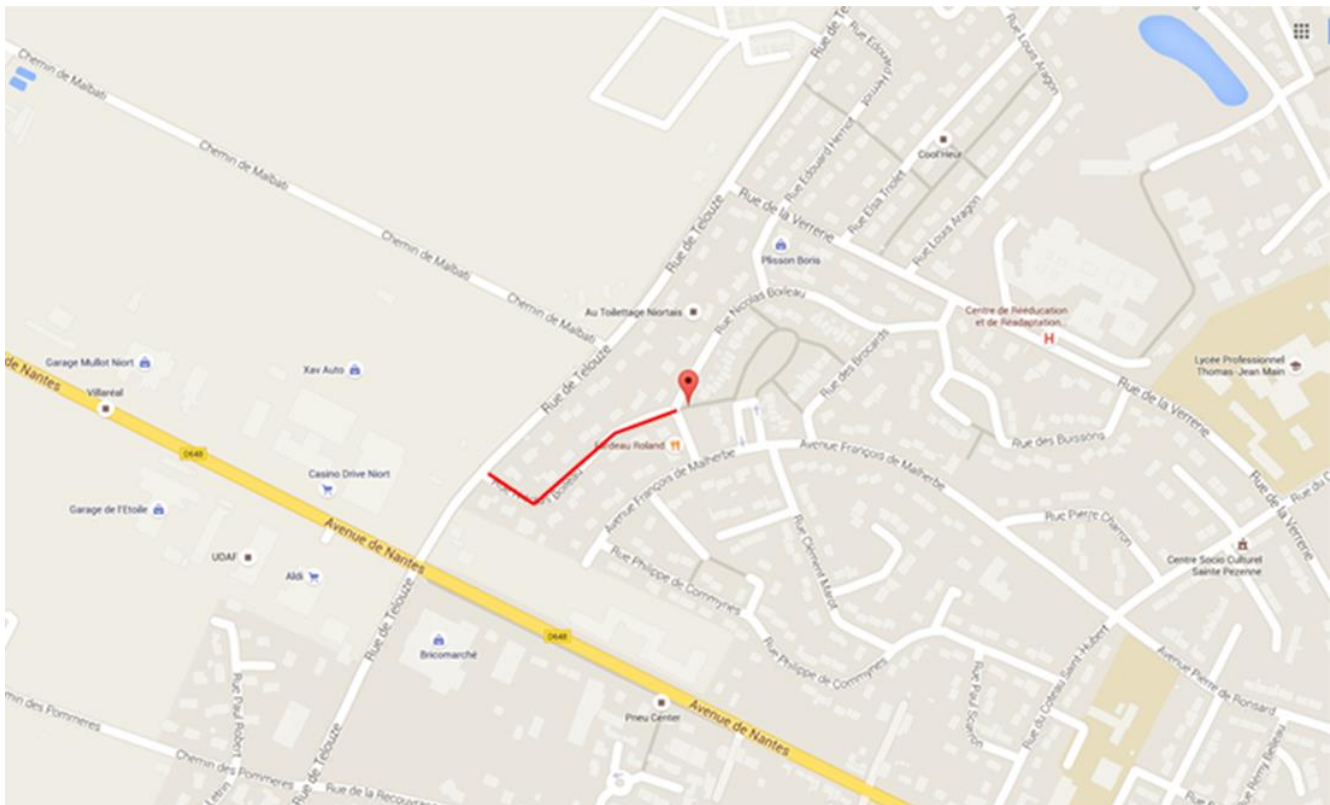
Réponse : Des techniciens iront constater. Le problème va être signalé au service assainissement à la CAN.

c) Rue Nicolas Boileau dans la partie comprise entre l'Av. Malherbe et la rue de Telouze

Une visite sur site a eu lieu le lundi 13 juin.

La commission « Espaces publics » a signalé un problème de circulation dans cette rue :

- Les bus monteraient régulièrement sur le trottoir « au mépris de la sécurité des piétons et de l'intégrité des bordures ».
- Vitesses excessives et récurrentes d'automobilistes. Manque de sécurité pour les piétons – riverains.



L'avenue Malherbe était au départ dimensionnée pour absorber le trafic de la cité (elle se termine en impasse au niveau de la rue Philippe de Commynes).

De ce fait tout le trafic passe par la rue Nicolas Boileau, depuis la récente urbanisation avec 2 points chauds au niveau des virages à hauteur du 5 et du 13.

Prochaine étape :

Un comptage des véhicules va être réalisé mi-septembre 2016.

d) Rue de la Routière

RAPPEL

Le projet d'aménagement de la rue de la Routière prévoit la création d'un chemin calcaire.

Largeur du cheminement : 3.50m, mixte piétons/ vélo (voie verte), longeant la rue du côté nord ou sud (à déterminer). Les travaux sont envisageables en 2 tranches.

- 1- Entre la limite de l'agglomération et le chemin d'accès aux commerces : 45 000€,
- 2- Entre le chemin d'accès aux commerces et le crématorium : 60 000€.

Pour que ce projet d'aménagement de cheminement piéton soit réalisable, la Ville devra dans un premier temps faire l'acquisition d'une bande de terrain qui est proposé pour 2016 et soumis à arbitrage budgétaire.

La Direction de l'Urbanisme a sollicité le service de France Domaine pour qu'il procède à une évaluation des acquisitions à réaliser en tenant compte du nouveau PLU entré en application depuis avril dernier.

Prochaine étape :

Une visite sur site a eu lieu le vendredi 8 juillet.

En attente du chiffrage d'acquisition des côtés NORD et SUD par la Direction de l'Urbanisme..

2. Rapport de la Commission « Espaces publics » par Christine Armand

Salle des fêtes

Le Conseil de quartier demande le remplacement des rideaux des fenêtres qui sont cassés, des 2 pendrillons qui manquent ainsi que de repeindre les murs de la scène.

Réponse : La demande de travaux sera proposée au BP 2017

Carrefour du Crématorium (Route de Coulonges – Rue de Sérigny)

Ce carrefour est jugé très dangereux. La commission demande l'étude de faisabilité d'un aménagement (un rond-point ou d'une voie centrale de tourne à gauche) et rencontrer le Conseiller départemental compétent.

Rue de Telouze- rue du Grand Feu

La commission « Espaces publics » demande le déplacement terminus du bus. Il gêne la circulation pendant ses arrêts (environ 10 min) Les véhicules sont obligés de le contourner avec peu de visibilité. Demande récurrente.

Réponse : Le service transport de la CAN va réaliser une étude technique et financière.

Néanmoins, la Communauté d'Agglomération du Niortais renouvelle actuellement son contrat de délégation de service public et qu'à ce titre, et ne souhaite pas réaliser des modifications importantes du réseau ou même des travaux importants. En effet, dans le cadre de ce nouveau contrat, ils seront amenés à optimiser et améliorer le réseau afin que ce dernier s'ajuste au mieux aux besoins des usagers et à l'objectif formalisé par les élus communautaires de rendre le réseau gratuit à compter de juillet 2017.

Route de Coulonges (entre les rue de Grange et de l'Hometrou)

Demande de création d'une bande cyclable (sens descendant vers le Centre-ville).

Réponse : Il n'est pas possible de créer une bande cyclable. L'emprise n'est pas suffisante (6.80m)

Impasse Houdon

Des clients du magasin Netto se stationnent en bout d'impasse sur les trottoirs pour aller faire leurs courses.

Ce stationnement s'avère gênant pour la sortie des riverains.

Réponse : La Police municipale s'est rendue sur place régulièrement sur plusieurs semaines pour constater. Des riverains et clients de NETTO se stationnent sur les trottoirs, bandes jaunes.

Foyer du Foot de Ste Pezenne

La petite fenêtre a été forcée.

La commission demande la possibilité de poser des barreaux pour éviter ce genre d'incident.

Réponse : Le dossier est actuellement en instruction. Des travaux seront réalisés en 2016.

Route de Sérigny

Ancien chemin communal agricole converti en route il y a quelques années, depuis la création de la déchèterie.

Les riverains demandent si un comptage des véhicules a été réalisé?

Réponse : Un comptage va être programmé par la régie voirie au 2nd semestre 2016.

Clos des 4 saisons

Demande du Centre Socioculturel : pouvoir disposer d'un accès à un compteur sur le site « le clos des 4 saisons » qui se situe à l'angle des rues Coteau St Hubert/ Malherbe.

Cet espace vert appartient à la Ville. Le CSC l'entretien et organise des activités avec les enfants (jardinage, ...).

Réponse : Projet d'une borne escamotable – le chiffrage est en cours

Carrefour Moulin d'Ane/ impasse du Bijou

Demande d'un passage piéton. Les enfants qui se rendent à l'école traversent la rue du Moulin d'Ane – dangereux.

Réponse : Demande transmise au service compétent pour étude.

3. Informations diverses d'actualité

a) Information séances des cinés en plein air

- **Samedi 2 juillet** : Tour Chabot, parc du CSC
La famille Béliet (E. Lartigau), 22h30
- **Lundi 4 juillet** : Centre-ville, place du Donjon
True Grit (J et E. Coen), 22h30
- **Lundi 11 juillet** : St Liguairé, parc près de la salle des fêtes
Le garçon et le monde (A. Abreu), 22h30
Un apéro concert est organisé à partir de 20h
- **Lundi 18 juillet** : Cholette, piste de mini-racing
Le chant de la mer (T. Moore), 22h30
- **Mardi 2 août** : Ste Pezenne, parc du CSC
Charlie et la chocolaterie (T. Burton), 22h
- **Lundi 8 août** : St Florent - Goise, parc de la Maison de quartier de Goise
Microbe et Gasoil (M. Gondry), 22h
- **Vendredi 19 août** : Tour Chabot, parc du CSC
Samba (E. Toledano et O Nakache), 21h30
- **Lundi 22 août** : Centre-ville, place du Donjon
Les Combattants (T. Cailley), 21h30
- **Samedi 3 septembre** : Champclairot, Bassin d'orage
Big Fish (T. Burton), 20h30
Un pique-nique est organisé à partir de 19h00

b) Information sur la campagne sur la stérilisation des chats errants

Afin de réguler le nombre de chats errants, la Ville lance une campagne de stérilisation avec l'aide de 30 Millions d'Amis, une association qui lutte contre l'euthanasie des animaux.

Une première opération aura lieu sur le quartier des Brizeaux (de juillet à septembre), puis sur le quartier de Saint Florent (à partir de fin septembre). Cette campagne vise à mobiliser les habitants sur ce problème. Une fois stérilisés, les chats seront relâchés.

Les chats identifiés seront ramenés à leurs propriétaires avec un rappel à la loi. Il est interdit de les nourrir sur la voie publique est passible d'une verbalisation. Il est rappelé que l'identification d'un animal est obligatoire.

Vous souhaitez être référent dans votre quartier:

Contactez le 05 49 73 02 81

animaux.refuge@mairie-niort.fr

marie-chantal.garenne@mairie-niort.fr, conseillère municipale

c) Jardin de trottoir

Projet partagé entre la ville et le Conseil de quartier de Goise – Champommier – Champclairot dans le cadre du développement durable.

L'idée était de s'appuyer sur un secteur où les riverains ont bien répondu à la proposition de la ville de fleurir son trottoir (ex : Champclairot).

Une centaine d'habitants se sont associés à la démarche. Ce projet a été réalisé en partenariat avec le Parc naturel du Marais Poitevin (don de sachets de graines).

Des petites fleurs de couleurs sont peintes au pochoir sur le trottoir, afin de permettre aux agents des Espaces verts de les identifier et de ne pas les couper.

Questions diverses

- Sur le quartier, des conteneurs « ventouses » envahissent les trottoirs.

- Rue de Grange : Problème de déjections canines.

- Pourquoi à Sainte Pezenne ont été posés autant de plots ?

Réponse : Ils servent à sécuriser les piétons, empêcher le stationnement sur les trottoirs et ralentir les véhicules.

- Salle des fêtes rue du Moulin d'Ane : Demande de rajouter des conteneurs car elles sont toujours pleines.

Réponse : La gestion des conteneurs est actuellement en cours de révision.

- Route de Coulonges : Demande de pose de coussins berlinois devant « Plaisirs fermiers »

Réponse : Lorsqu'une zone de commerces s'installe, elle génère des flux de circulation importants. Il faudra en effet traiter ce problème.

Fin de la réunion à 22h00